



Liste Verte
Aires Protégées | Conservées



APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR ÊTRE MEMBRE DU GROUPE D'EXPERTS ÉVALUATEURS DE L'UICN POUR LA LISTE VERTE (EAGL) POUR LE MAGHREB

Madame, Monsieur,

Le Programme de la Liste verte des aires protégées et conservées de l'UICN (Liste verte de l'UICN) a été lancé officiellement en 2014 lors du Congrès mondial des parcs pour reconnaître et promouvoir les aires protégées et conservées performantes. Le principal objectif du Programme est d'encourager les aires protégées et conservées à mesurer, améliorer et maintenir leur niveau de performance par le biais de critères cohérents à l'échelle mondiale qui mesurent la bonne gouvernance, une conception et une planification solides, une gestion efficace et une conservation réussie. Pour plus de détails sur le Programme de la Liste verte de l'UICN, veuillez consulter (en anglais) : www.iucn.org/greenlist.

Le Groupe d'experts évaluateurs de la Liste verte (EAGL) est au cœur de la mise en œuvre du processus de la Liste verte et a été mis en place dans chaque juridiction participante. L'EAGL adapte le Standard mondial de la Liste verte au contexte juridictionnel et évalue et examine les demandes d'inscription sur la Liste verte des aires protégées et conservées.

Nous lançons un appel à manifestation d'intérêt à devenir membre de l'EAGL pour la juridiction du Maghreb. Les avantages de l'adhésion à un EAGL incluent la contribution au développement de l'efficacité de la gestion et de l'équité de la gouvernance des AP, l'adhésion à la Commission mondiale des aires protégées de l'UICN, et l'occasion de faire partie de la communauté internationale de la Liste verte composée de professionnels et de parties prenantes évoluant dans actuellement plus de 25 pays. Il est important de noter que les activités des membres des EAGL sont bénévoles, se font à titre personnel, et selon l'expertise des membres, sans qu'ils ne représentent aucune organisation.

Les personnes intéressées sont priées d'envoyer les informations suivantes au plus tard le **3 janvier**, via : <http://iucn.force.com/EAGL-application>.

Le formulaire en ligne sous ce lien requiert les informations suivantes :

1. Votre expérience professionnelle dans un format prédéfini.
2. Une auto-évaluation de vos compétences.

3. Une brève déclaration sur les raisons pour lesquelles vous êtes intéressé à adhérer à l'EAGL
4. Un CV mis à jour (en anglais si disponible)
5. Une déclaration de vos intérêts pour gérer les conflits d'intérêts.
6. La confirmation de votre engagement à consacrer 10 jours de temps volontaire par an (0.8 jour par mois) dédiés aux activités de l'EAGL, durant une période d'au moins deux ans. Tous les frais de déplacement et logistiques seront couverts.

Vous pouvez trouver en ligne [les Termes de Référence](#), le [formulaire de candidature et les critères de compétence](#), ainsi qu'en annexe à ce document, pour votre information (ou, si vous ne pouvez pas accéder au formulaire en ligne, vous pouvez utiliser l'Annexe et l'envoyer à jose.postigo-sanchez@iucn.org).

La Commission mondiale des aires protégées de l'UICN (CMA), WWF Afrique du Nord, et un Examineur indépendant évalueront toutes les candidatures, assisté par l'équipe d'opérations, sélectionneront un groupe de 3 à 9 personnes pour rénover l'EAGL. Les membres sélectionnés devront signer une Déclaration d'Engagement (voir ci-dessous). Tous les candidats auront l'occasion d'adhérer à la [CMA](#)¹, à condition qu'ils remplissent les critères d'adhésion à la CMA.

Tous les documents et liens nécessaires pour cet appel se trouvent dans :

<https://iucn.org/our-work/region/mediterranean/consultancies>

N'hésitez pas à contacter jose.postigo-sanchez@iucn.org si vous souhaitez en savoir davantage sur la Liste verte de l'UICN et sur l'EAGL ou si vous avez d'autres questions.

Très cordialement,

Nizar Hani

Vice-Président, Afrique du Nord, Moyen
Orient et Asie de l'Ouest
Commission Mondiale des Aires
Protégées de l'UICN

¹ <https://www.iucn.org/theme/protected-areas/wcpa/membership/become-wcpa-member>